ram'dames

JOURNAL DU RELAIS FAMILLES - ASSISTANTES MATERNELLES
C.C.A.S. DE BAUME-LES-DAMES n°76 - novembre / décembre 2012

Crédit photo : P. Renard

sommaire

DOSSIER
- Les petits et la morsure 2

INFO PRATIQUE
- Modification du calendrier des vacances scolaires 2012-2013 3

RECETTE
- Petits sablés de Noël 3

LA VIE DU RELAIS
- Spectacle de Noël.....3
- Soirée échange / débat.....4
- Calendrier des animations.....4
- Raconte-petits et raconte plus grands.....4

RELAIS FAMILLES ASSISTANTES MATERNELLES

Espace Jacques MÉRY
8 rue de l'Église
25110 Baume-les-Dames

Tél. 03 81 84 42 34

ram@baume-les-dames.org

Votre ram'dames téléchargeable sur www.baume-les-dames.org et sur www.cc-paysrougemont.fr

édito

Bonjour à toutes et à tous !

Dans quelques semaines, l'année 2012 sera terminée. Beaucoup d'événements se sont déroulés tout au long de cette année et notamment mon arrivée.
En effet, Cynthia Renard a quitté ses fonctions début octobre. Nous lui souhaitons une bonne continuation pour la suite de ses activités.

Je suis donc heureuse d'être votre nouvelle interlocutrice et je serai enchantée de vous rencontrer lors des permanences et des temps d'animations prévus prochainement.

Soyez assurés que les projets mis en place par Cynthia continueront et que bien d'autres naîtront en fonction de vos demandes et de vos besoins.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous, petits et grands !

Anne-Sophie GUIGNIER,
responsable du Relais

Assistantes maternelles,
si vous avez une ***adresse de messagerie****,*
merci de nous la faire parvenir par mail à :
ram@baume-les-dames.org
Vous serez ainsi informées au plus vite des actualités sur l'évolution de votre métier et sur les actions mises en place par votre RAM.

Chanson : L'as-tu vu ?

L'as-tu vu, l'as-tu vu ?
Le petit bonhomme, le petit bonhomme
L'as-tu vu, l'as-tu vu ?
Le petit bonhomme au capuchon pointu.

On l'appelle le Père Noël,
Par la cheminée, par la cheminée,
On l'appelle le Père Noël,
Par la cheminée, il descendra du ciel.

Il apporte des joujoux,
Il en a plein sa hotte, il en a plein sa hotte
Il apporte des joujoux,
Il en a plein sa hotte et c'est pour nous !

Fermeture du Relais

Pour réunions, temps d'animations et formations :
- jeudi 1er novembre
- du lundi 5 au mercredi 7 novembre
- jeudi 8 novembre après-midi
- mardi 13 novembre au matin
- mardi 20 novembre matin
- jeudi 6 décembre après-midi
- mardi 11 décembre matin
- mardi 18 décembre matin.

Pour congés :
- du lundi 24 décembre 2012 au mardi 1er janvier 2013 inclus.

D'autres fermetures peuvent intervenir en raison de réunions ou de formations programmées à la dernière minute. Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

Horaires de permanence :

Accueil sans rendez-vous
Mardi : de 14 h à 16 h
Vendredi : de 14 h à 15 h

Accueil sur RDV uniquement :
Mardi : de 16 h à 18 h
Vendredi : de 15 h 30 à 17 h

Permanence téléphonique :
Mardi : de 9 h à 11 h
Jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30

Permanence délocalisée à la Communauté de Communes du Pays de Rougemont :
Jeudi : de 9h à 11h 30 (03 81 86 08 32)

Possibilité de prendre rendez-vous en-dehors de ces permanences

dossier

LA MORSURE

La morsure, pourtant un phénomène courant de la petite enfance, n'est pas toujours acceptée par les parents et les professionnels. Les jeunes enfants mordent la vie à pleines dents, mais pas toujours à bon escient. Les bébés peuvent mordre pour plusieurs raisons et, même si cette action est ressentie comme agressive, il n'est pas évident qu'elle le soit toujours pour le bébé qui vient de mordre.

POURQUOI LES PETITS MORDENT-ILS ?

Il mord parce qu'il a mal aux dents

En période de poussée dentaire le bébé peut souffrir des gencives. Mordre est alors une manière de se soulager. Simplement l'enfant ne fait pas toujours la différence entre l'anneau dentaire, le jouet ou le bras du voisin.

Il mord parce qu'il découvre

Les bébés mettent tout à la bouche, y compris la main qui traîne vers lui. Sauf que maintenant il a des dents !

Il mord parce qu'il goûte

La bouche donne accès aux odeurs et l'odorat lui permet de découvrir et d'analyser son environnement. Quelquefois, le bébé va un peu plus loin dans la découverte sensorielle et mord ce qu'il a en bouche… et cela peut être un doigt !

Il mord parce qu'il aime

C'est le fameux, «*je t'aime, je te mange*», «*tu es à croquer*». Le bébé aussi aime très fort et est prêt à dévorer celles ou ceux qu'il aime.

Il mord parce qu'il se défend

Le bébé qui se défend ou défend son jouet crie généralement et tient fortement l'objet en question dans ses mains. Mais parfois cela ne suffit pas et comme ses mains sont occupées il utilise sa bouche pour mordre et faire lâcher prise à l'autre enfant.

Il mord parce qu'il veut un objet

Un enfant peut mordre pour obtenir l'objet que le copain ne veut pas lâcher. Le conflit est aussi une forme d'interaction avec l'autre.

Il mord parce qu'il est submergé par une pulsion agressive

Le bébé ne sait pas contrôler ses pulsions et celles-ci peuvent être agressives lorsqu'il est frustré ou lorsqu'il souffre. La morsure est alors une réaction brutale à une souffrance incontrôlable.

Il mord parce que c'est son mode de communication

La morsure peut représenter son seul moyen de communication. Elle peut devenir le signal d'alarme pour attirer l'attention sur lui. Par la morsure l'enfant communique et entre dans une relation négative avec les autres. Il souffre également.

QUE FAIRE LORSQUE L'ENFANT MORD ?

Garder son calme

Il ne faut pas que l'adulte se laisse contaminer par la violence de l'acte et devienne lui-même violent, cela déstabiliserait encore plus l'enfant. Même dans les situations de morsures répétitives il faut garder sa sérénité. C'est ainsi que l'enfant pourra toujours avoir confiance en l'adulte qui s'occupe de lui et qu'il se sécurisera à ses côtés.

Utiliser la parole

Il faut mettre des mots sur ce qui vient de se passer. Commenter l'action, les raisons, les conséquences, les émotions que ce geste suscite pour les uns et pour les autres. Mais il faut aussi rappeler la loi, l'interdit de faire mal. Il faut le dire d'un ton ferme, en se mettant à la hauteur de l'enfant et en requérant son attention.

Offrir d'autres solutions à l'enfant

Il faut lui permettre d'une part d'extérioriser sa pulsion agressive autrement (mordre son doudou, un objet, taper sur un coussin-colère) et d'autre part de l'exprimer dans des jeux (jeux symboliques par exemple) et à travers la parole.

Veiller à l'installation d'environnements ludiques riches

Il importe que les enfants aient l'occasion de laisser de côté leurs pulsions agressives au profit des pulsions de jeu. Il faut vérifier que les aménagements des espaces ludiques sont riches en variabilité et en quantité. Les objets doivent être identiques et en nombre suffisant en fonction du nombre d'enfants.

Accompagner les enfants dans le jeu

Les adultes doivent être disponibles pour pouvoir accompagner les enfants dans leurs jeux. Ce qui signifie qu'ils doivent pouvoir porter un vrai regard sur eux et avoir un langage approprié à propos de ce qu'ils font.

La morsure ne résulte jamais d'un défaut de surveillance des adultes car elle se produit très rapidement et il est pratiquement toujours impossible d'arrêter le geste de l'enfant à temps.
Par contre, l'absence de réel accompagnement, de réelle attention à l'enfant, de réel regard porteur envers l'enfant peut conduire à ne pas faire cesser ces morsures.

JDPPetite Enfance. Janvier/février 2012– n° 74

INFO PRATIQUE
Modification du calendrier des vacances scolaires 2012-2013

Le calendrier des vacances scolaires pour l'année 2012-2013 a été modifié (arrêté du 5 juillet 2012) :

- les vacances de la Toussaint, dans les trois zones, débuteront le samedi 27 octobre 2012 et se termineront le lundi 12 novembre 2012 au matin.
- une journée est rattrapée au mois d'avril ou au mois de mai 2013 : les élèves auront cours soit le mercredi 3 avril 2013, soit le mercredi 22 mai 2013. Le choix sera arrêté localement par les recteurs. Lorsque des cours sont déjà organisés le mercredi matin, les élèves auront cours mercredi 3 avril et mercredi 22 mai après-midi.
- les vacances d'été commenceront le samedi 6 juillet 2013 après la classe, au lieu du jeudi 4 juillet 2013.

VACANCES	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2012		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 4 septembre 2012		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 27 octobre 2012 Reprise des cours : lundi 12 novembre 2012		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2012 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2013		
Vacances d'hiver	Fin des cours : sam. 23 février 2013 Reprise des cours : lundi 11 mars 2013	Fin des cours : sam.16 février 2013 Reprise des cours : lundi 4 mars 2013	Fin des cours : samedi 2 mars 2013 Reprise des cours : lundi 18 mars 2013
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 20 avril 2013 Reprise des cours : lundi 6 mai 2013	Fin des cours : samedi 13 avril 2013 Reprise des cours : lundi 29 avril 2013	Fin des cours : samedi 27 avril 2013 Reprise des cours : lundi 13 mai 2013
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2013		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Remarque : *compte tenu de la réflexion sur les rythmes scolaires, le calendrier des vacances scolaires 2013-2014 et des deux années suivantes n'est pas encore défini.*

RECETTE
Petits sablés :

fleur, cœur ou étoile… de jolies formes à décorer et à croquer.

Ingrédients
- 1 cuillère à café de cannelle
- 125 g de beurre
- 2 cuillères à soupe de miel
- 2 cuillères à soupe de sucre
- 20 cuillères à soupe de farine
- 1 œuf

Préparation
- Faire ramollir le beurre et le mélanger avec le sucre.
- Ajouter l'œuf, le miel, la farine et la cannelle.
- Mélanger jusqu'à obtenir une pâte ferme.
- Former une boule de pâte et laisser reposer 15 minutes au réfrigérateur.
- Étaler la pâte pour qu'elle fasse 1/2 cm d'épaisseur.
- Découper des formes avec l'emporte-pièce.
- Tapisser la plaque du four d'un morceau de papier sulfurisé et disposer les sablés dessus.

Décoration
- Avant de les enfourner, graver-les avec les cure-dents ou les ustensiles à empreintes.
- Placer des décorations en sucre.
- Les enfourner dans un four préchauffé à 180° C (thermostat 4-5). Cuisson : 10 minutes.

Bon appétit !!

la vie du relais

Spectacle de fin d'année

Le Relais Familles Assistantes Maternelles, en partenariat avec le Centre de Loisirs de Baume-les-Dames et l'Association Familles Rurales est heureux de convier les enfants, parents, assistantes maternelles à un spectacle de fin d'année.

Le mercredi 28 novembre
la compagnie TÊTE ALLANT VERS… présentera son spectacle
"C'était un petit Matelot"
dans la salle polyvalente de l'Espace Jacques Mery à Baume-les-Dames.

Séances à 9 h 30 pour les enfants de 0-3 ans et à 10 h 30 pour les 3 à 6 ans.

Remarque : inscription préalable obligatoire.
Venez vite prendre contact avec le relais car ***les places sont limitées.***

A NOTER DANS VOS AGENDAS

SOIRÉE ÉCHANGE / DÉBAT POUR TOUT PUBLIC

Grandir, chacun son rythme !

Comment accompagner nos enfants à grandir à leur rythme en respectant leurs différences, sans succomber aux pressions de la famille et de la société ?

Intervenante : Malvina SWZAJA, Formatrice en sciences humaines.

Rendez-vous le mardi 4 décembre 2012 à 20 h à la salle des fêtes Colombier-Fontaine.

La soirée est organisée par le relais Familles Assistantes Maternelles, la micro-crèche de l'Isle-sur-le-Doubs, le relais intercommunal Familles Assistantes Maternelles de Voujeancourt et le multi-accueil de Colombier-Fontaine.

CALENDRIER DES ANIMATIONS

Ces animations sont destinées aux assistantes maternelles et aux gardes d'enfants à domicile du secteur du RAM, qui ont envie de partager un temps de jeux et de découverte avec les enfants accueillis. Elles ont pour objectifs l'accompagnement à la professionnalisation et la socialisation du jeune enfant. A noter : pas d'animations pendant les vacances scolaires.

NOVEMBRE			
Mardi 13	**L'assmatinée** des p'tits lecteurs *Accueil spécifique au RAM : assistantes maternelles et tout-petits de 0 à 3 ans*	Médiathèque Jean Grosjean	Groupe unique : 9 h 30
Jeudi 15	**Atelier créativité**	Salle jaune Espace MERY	20 h 15-22 h 15
Mardi 20	**Séance baby-gym**	Salle polyvalente Espace MERY	1er groupe : 9 h 30-10 h 00 2e groupe : 10 h 15-10 h 45
Jeudi 22	**Atelier d'expression corporelle et dramatique** avec Nathalie BEUCHOT	Salle polyvalente Espace MERY	20 h 15-22 h 15
Mercredi 28	**Spectacle de fin d'année** "C'était un petit Matelot"	Salle polyvalente Espace MERY	pour 0-3 ans : à 9 h 30 et pour 3-6 ans : à 10 h 30
Jeudi 29	**Groupe découverte : atelier d'expression corporelle et dramatique** avec Nathalie BEUCHOT	Salle polyvalente Espace MERY	20 h 30-21 h 30
DÉCEMBRE			
Mardi 4	**Atelier éveil musical**	Salle polyvalente Espace MERY	9 h 30-10 h 30
Mardi 11	**L'assmatinée** des p'tits lecteurs *Accueil spécifique au RAM : assistantes maternelles et tout-petits de 0 à 3 ans*	Médiathèque Jean Grosjean	Groupe unique : 9 h 30
Mardi 18	**Séance baby-gym**	Salle polyvalente Espace MERY	1er groupe : 9 h 30-10 h 00 2e groupe : 10h15-10h45
Jeudi 20	**Atelier créativité**	Salle jaune Espace MERY	20 h 15-22 h 15

SUR INSCRIPTION PRÉALABLE AU RELAIS

"Raconte-petits" et "Raconte plus grands" à la Médiathèque Jean Grosjean

La Médiathèque Jean Grosjean propose des temps de lecture pour les enfants accompagnés de leurs parents.

"Raconte-petits" *(durée : 45 mn) Les petits de 0 à 3 ans et leurs parents sont invités à venir écouter des histoires spécialement choisies pour eux*
les mercredis 21 novembre et 19 décembre 2012 à 10 h 15.

"Raconte plus grands" *(durée : 1h)*
Les enfants à partir de 4 ans et leurs parents sont invités à venir écouter des histoires et feuilleter des albums spécialement choisis pour eux
les samedis 10 novembre et 15 décembre 2012 à 15 h 30.

infos

Secteur d'intervention

Communauté de communes du Pays Baumois : Adam-lès-Passavant, Aïssey, Autechaux, Baume-les-Dames, Bretigney-Notre-Dame, Côtebrune, Cusance, Esnans, Fontenotte, Fourbanne, Grosbois, Guillon-les-Bains, Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, Lomont-sur-Crête, Luxiol, Montivernage, Passavant, Pont-les-Moulins, Saint-Juan, Silley-Bléfond, Vergranne, Verne, Villers-Saint-Martin et Voillans.

Pays de Rougemont : Abbenans, Avilley, Cubrial, Cubry, Cuse-et-Adrisans, Fontenelle-Montby, Gondenans-Montby, Gondenans- les-Moulins, Gouhelans, Huanne- Montmartin, Mésandans, Mondon, Montagney-Servigney, Montussaint, Nans, Puessans, Rillans, Rognon, Romain, Rougemont, Tallans, Tournans, Trouvans, Uzelle, Viéthorey.

Le Relais est géré par le C.C.A.S. de Baume-les-Dames ; il fonctionne grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil général du Doubs, de la Ville de Baume-les-Dames et de la Communauté de Communes du Pays de Rougemont.

Ce journal d'information est rédigé par Anne-Sophie Guigner, responsable du Relais. Si vous souhaitez participer à sa rédaction, merci de prendre contact avec le Relais.

Directeur de la publication : Augustin Guillot
Président du C.C.A.S.

Responsable de la rédaction : Anne-Sophie Guigner

Maquette et impression : Imprimerie Simon - Ornans

Dépôt légal : octobre 2012
Imprimé à 300 exemplaires

ISSN : 1775-9188

C'est un bimestriel gratuit que vous pouvez trouver dans les points de dépôt suivants :

PAYS BAUMOIS
- Espace MÉRY : RAM / Halte-garderie "La Ribambelle", permanences CAF et CPAM
- Centre Barbier : C.C.A.S. de la ville de Baume-les-Dames / Centre de Loisirs
- Mairie de Baume-les-Dames
- Médiathèque Jean Grosjean
- Centre médico-social de Baume-les-Dames

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE ROUGEMONT
- Locaux de la CCPR
- Locaux du CMS

Adresses et numéros utiles

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS (C.A.F.)
3 rue Léon Blum - 25216 Montbéliard Cedex
Tél. 0 820 25 25 10
www.caf.fr - www.mon-enfant.fr
Permanence délocalisée à Baume-les-Dames : tous les vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h à l'Espace Jacques MERY

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (M.S.A.)
13 av. Elisée Cusenier - 25090 Besançon Cedex
Tél. 03 81 65 60 60
www.msafranchecomte.fr

CENTRE PAJEMPLOI
URSSAF - 43013 Le Puy-en-Velay
Tél. 0 820 00 72 53 - **www.pajemploi.urssaf.fr**

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (C.I.D.F.F.)
Permanence délocalisée à Baume-les-Dames :
les 2e et 4e mardis après-midi de chaque mois Espace Jacques Mery
RV à prendre au CCAS au 03 81 84 75 10

POLE-EMPLOI
7 rue Andrey - 25000 Besançon
Tél. accueil allocataire : 3949
Tél. service employeur : 0 826 08 08 25
www.pole-emploi.fr

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (C.P.A.M.)
2 rue Denis Papin - 25036 Besançon
Tél. 3646 - **www.ameli.fr**
Permanence délocalisée à Baume-les-Dames : tous les jeudis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'Espace Jacques MERY

IRCEM
261 av. des Nations-Unies - 59672 ROUBAIX Cedex
www.ircem.com - Tél. 0980 980 990

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL INSPECTION DU TRAVAIL
Cité Administrative - Place J.Cornet
25041 Besançon Cedex - Tél. 03 81 21 13 13